

Communiqué de presse : le BCNUDH publie les principales tendances des violations des droits humains en République démocratique du Congo pour le mois de mai 2026

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure un suivi étroit de la situation des droits humains et analyse les tendances y relatives. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits humains documentées.

1. Au cours du mois de mai 2026, la situation des droits humains en République démocratique du Congo a continué d'être fortement affectée par les violences persistantes dans les provinces affectées par le conflit, en particulier au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri, par des restrictions imposées à l'espace civique dans les provinces non affectées par le conflit. En mai 2026, le BCNUDH a documenté au moins 481 violations et atteintes aux droits humains ayant affecté au moins 1.188 victimes. Comparativement au mois d'avril, au cours duquel 382 violations et atteintes avaient été documentées, le BCNUDH a noté une augmentation de 26 pour cent en matière de violations et d'atteintes et de 20 pour cent en matière de victimes. L'augmentation est liée à l'intensification des attaques contre les civils par les groupes armés, notamment les Forces Démocratiques Alliées (Allied Democratic Forces, ADF) dans les territoires de Mambasa (Ituri) et Beni (Nord-Kivu) et à la résurgence de l'Armée de Résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army, LRA) dans le Bas-Uélé.
2. Au cours de la période en revue, le BCNUDH a documenté au moins 88 violations et atteintes aux droits humains dans les provinces non affectées par le conflit, ayant touché au moins 302 victimes. Cependant, dans les provinces en conflit, le BCNUDH a documenté au moins 393 violations et atteintes aux droits humains, ayant affecté au moins 886 victimes.
3. Par ailleurs, en mai 2026, le BCNUDH a documenté au moins 40 cas de violences sexuelles liées au conflit, affectant au moins 59 victimes, dont 33 femmes, 25 filles et un homme. Ce nombre marque une diminution par rapport au mois précédent, au cours duquel 71 victimes, dont 46 femmes et 25 filles, avaient été recensées. Le Nord Kivu concentre la majorité des victimes, soit 73 pour cent du total, avec 24 femmes, 18 filles et un homme ; vient ensuite le Sud Kivu, qui compte 15 pour cent des victimes, soit six femmes et trois filles. L'Ituri représente 10 pour cent des victimes, avec trois femmes et trois filles. Du point de vue des auteurs présumés, les acteurs étatiques ont été les principaux responsables de violences sexuelles subies par 27 victimes, soit 46 pour cent, dont 11 femmes, 14 filles et un homme. Parmi ces victimes, 26 sont imputables aux FARDC. Parmi les groupes armés, le M23 arrive en première position avec 14 victimes.
4. Au cours du mois de mai 2026, les restrictions de l'espace civique ont persisté. Des défenseurs des droits humains, journalistes, leaders communautaires et acteurs de la société civile ont été pris pour cible. Le BCNUDH a documenté six violations et atteintes aux droits humains en lien avec l'espace civique, ayant fait 22 victimes, dont 20 femmes. Ceci constitue une diminution de six violations par rapport au mois précédent (12 violations, avec 23 victimes).
5. Sur le plan de la protection individuelle, le BCNUDH a documenté sept cas de protection individuelle. Les menaces contre les défenseurs des droits humains et journalistes ont été proférées par des éléments de l'AFC/M23 (à une reprise), par des agents de la PNC (à trois reprises) et par des autorités judiciaires (à deux reprises) et par des agents des services de renseignement (à une reprise). Ces cas ont été enregistrés dans six provinces : Tshopo (un cas), Bas-Uélé (un cas), Haut-Katanga (un cas), Mongala (deux cas), Nord-Kivu, (un cas) et Sud-Kivu (un cas). A l'issue de l'examen de ces cas par le BCNUDH, huit personnes (tous

hommes et défenseurs des droits humains) ont bénéficié des conseils pour améliorer leur sécurité, et ont également bénéficié de l'amélioration de leur situation sécuritaire grâce au plaidoyer et suivi menés par le BCNUDH.

6. Dans le domaine de la lutte contre l'impunité, plusieurs procédures judiciaires ont été signalées au cours de la période en revue, notamment dans des dossiers impliquant des militaires des FARDC, des agents de la PNC et des membres de groupes armés. Des condamnations ont été rapportées dans des affaires de meurtre, viol, extorsion et autres violations graves des droits humains, notamment dans le Haut-Katanga, le Haut-Uélé, et le Sud-Kivu. Au total, 66 poursuites judiciaires ont été menées à l'encontre de cinq militaires des FARDC, cinq agents de la PNC et 56 civils. Elles ont donné lieu à des condamnations pour des infractions relatives à des violations et atteintes aux droits humains de cinq militaires FARDC, cinq agents de PNC et 39 civils. Trois militaires des FARDC, trois agents de la PNC et quatre civils ont été condamnés à la peine de mort. Dans le cadre de ces procédures judiciaires, 23 victimes, dont 12 femmes ont bénéficié de la protection judiciaire avec l'appui du BCNUDH.

Pour toute information supplémentaire :

Quartier général de la MONUSCO, 12 Avenue des aviateurs, Kinshasa – Gombe PO. Box 8811,
République démocratique du Congo
Téléphone : +243 (0) 818 907 241 / +243 (0) 997 068 200 | Mail : monusco-jhro-drc@un.org |
Web : www.ohchr.org